



15 Passage Lonjon
CS 62180
34960 MONTPELLIER Cedex 2

S.A.S. HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 - CS 30020 CEDEX
34741 VENDARGUES



Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
Vos refs : AVT TRX LES POUSES MONTARNAUD
V.N°TVA INTRACOM :
Nos refs : C085079/ OB/ LR1

Nature de l'acte régularisé : PV DE CONSTAT
Signifié le : 11.07.2025

MONTPELLIER, le 15.09.2025

RELEVÉ DE FRAIS ET HONORAIRES

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, en retour, l'expédition de l'acte que vous m'avez demandé de régulariser dans cette affaire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de **procéder au règlement de son coût à réception.**

Il m'est dû suivant détail ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T.V.A.	Débours	T.T.C.
11.07.25	PV CONSTAT	409,40	81,88	4,20	495,48
	Total en Euros>>>	409,40	81,88	4,20	495,48

Bon pour accord Jérôme

19 SEP. 2025

A déduire votre provision :

SOLDE RESTANT DU

495,48

Vous pourrez me faire parvenir le règlement selon le mode de paiement à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer les références portées en marge.

VOUS POUVEZ REGULARISER VOTRE FACTURE PAR CB OU PAR VIREMENT EN SUIVANT LES INDICATIONS DU PAIEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE :

<http://www.scplbb-huissiers-montpellier.com>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.



Membre d'une Association Agrée le règlement des honoraires par chèque est accepté.
CNIL « Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude. »



